

Menuisier (Apprentissage)

RÉF | 650

OBJECTIF ET CONTENU

Programme

Connaissances générales :

- Français
- Mathématique
- Droit
- Commerce
- Monde contemporain

Connaissances professionnelles :

- Participer à l'organisation de l'atelier - chantier
- Pose d'un ouvrage sur chantier
- Usinage d'une pièce
- Fabrication d'un ouvrage en atelier
- Préparation et révision VCA
- Conception d'un ouvrage
- Traitement d'une surface en atelier
- Fabrication d'un ouvrage sur chantier

Pour plus d'informations, visitez le [site de l'organisme](#).

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée 12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

| | |
|--------------|---|
| Début | Septembre |
| Coût | 70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : 0 - |

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 23 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum**, votre contrat doit se terminer dans l'année civile de vos 26 ans au plus tard
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Formation en alternance via un contrat d'alternance :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil, il est votre premier interlocuteur pour entrer en formation. ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- La première démarche est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#). Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.
- Quels sont les documents dont nous avons besoin ?
- votre dernier bulletin ;
- votre carte d'identité.
- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Organisme

Efp - Sfpme : Apprentissage

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

